

GARDIEN DE LA CHOSE

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

En assurance de responsabilité civile, et plus précisément en matière d'assurance de responsabilité du fait des choses, personne juridique qui a l'usage, la direction et le contrôle d'une chose donnée. Les choses concernées peuvent être mobilières et immobilières, animées, inertes, dangereuses ou non. Le gardien qui peut être une personne physique ou morale n'est pas forcément le propriétaire de la chose. Voir **Responsabilité du fait des choses**.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**